



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

LABORATOIRE
DE RECHERCHE
ET D'INNOVATION



SOMMAIRE

Édito

p.6

01. Présentation des missions

Recherche	p.8
Innovation	p.9
Développement durable	p.10
Bonnes pratiques	p.11
	p.12

02. Les projets

Enseignement en détention	p.13
La réalité virtuelle appliquée à la prise en charge des auteurs de violences conjugales	p.15
Un guide d'accès aux droits pour les sortants de prison	p.16
Les opérations de rapportage : saisir les réalisations et orienter les actions à venir	p.17
Vers une production d'électricité renouvelable	p.18
De la prospective pour sonder et préparer l'avenir	p.19
Prisons vertes	p.20
Document unique du développement durable	p.21
Facilitation et accompagnement de projets innovants	p.22
Sensibiliser les personnes détenues aux gestes éco-citoyens	p.23
Alternative à la discipline en détention	p.24
Le bracelet anti-rapprochement (BAR)	p.26
La réalité virtuelle comme outil de prévention des risques	p.27
Contrôle judiciaire avec placement probatoire (CJPP)	p.28
Expérimentation d'un analyseur de produits stupéfiants	p.29
Mise en place d'une plaquette « remontée des incidents »	p.30
Élaboration de tests psychométriques pour le recrutement du personnel pénitentiaire	p.31
Le métier de surveillant	p.32
Charte des bonnes pratiques des outils numériques et de l'usage des messageries	p.33
	p.34

03. Valorisation de la recherche

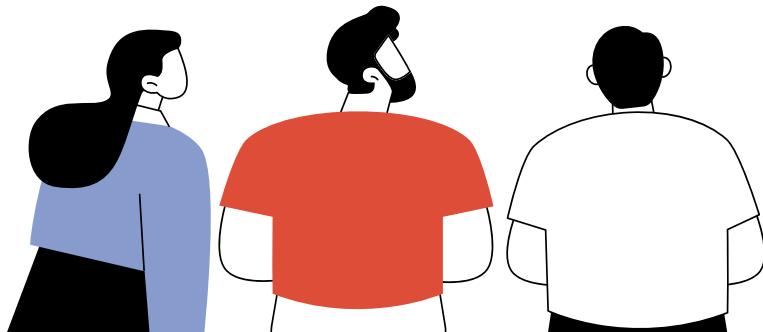
Histoire et patrimoine de la maison d'arrêt de Colmar	p.35
Évènements autour de la publication du code pénitentiaire	p.36
Évènements autour de la lutte contre les violences conjugales	p.37
Partenariat avec le centre pour les humanités numériques et l'histoire de la justice (CLAMOR)	p.37
À noter	p.38

04. Les évènements marquants

p.39

Remerciements

p.42



Édito



Ivan GOMBERT,
chef de bureau
jusqu'en septembre 2022



Michel DACCACHE,
chef de bureau
depuis novembre 2022



Aurélie FILLOC-CHABAUD,
adjointe au chef de bureau
depuis janvier 2022

Le Lab, ” se situe au croisement d'axes forts de l'action publique.

Innovation, développement durable, recherche et bonnes pratiques. Le Laboratoire de recherche et d'innovation de l'administration pénitentiaire, également appelé le Lab, se situe au croisement d'axes forts de l'action publique. Positionner l'administration pénitentiaire comme exemplaire et comme moteur sur l'ensemble de ces sujets a été l'ambition du Lab au cours des trois dernières années.

Cette ambition s'est incarnée dans des choix stratégiques et opérationnels audacieux : équipe pluri-disciplinaire, travail en transversalité, pilotage multi-acteurs des projets, etc. Surtout, le Lab a fait cohabiter la souplesse et l'inventivité propres à un lieu d'innovation et le sens des missions caractérisant une administration régaliennes.

Le résultat – puisque le présent rapport d'activité en témoigne – est une série de réalisations qui illustrent la richesse de l'administration pénitentiaire : son dynamisme, sa puissance d'imagination, son ouverture, son engagement.

Dans chacun des champs qu'il explore, le Lab se situe à la fois en amont – aux niveaux de la prospective, de la conception ou de la réflexion – et en aval – aux niveaux du pilotage, de l'expérimentation, du suivi, de l'évaluation et de l'implémentation. C'est ainsi qu'il a développé des liens solides avec de nombreux partenaires métiers ou support, tant à l'échelle de l'administration centrale que des services déconcentrés.

Parmi les succès à porter au crédit de cette méthode de travail, on évoquera le déploiement de la réalité virtuelle dans la prise en charge des auteurs de violences conjugales, l'application des méthodes « design de l'action publique » à la question des alternatives à la discipline, ou encore le lancement d'un projet « prison verte » consacré à la transition écologique des établissements pénitentiaires.

Les pages suivantes donnent à voir la variété des activités menées par le Lab sans pour autant être exhaustives. Le choix a été fait d'entrées thématiques permettant de mettre en lumière des projets exemplaires plutôt que de restituer l'ensemble de l'activité.

L'avenir du Lab s'écrit désormais en d'autres termes. Le Lab saura capitaliser sur ses expériences, ses réussites, la part d'insatisfaction inévitable également, pour assumer avec force la nécessaire montée en puissance des questions fondamentales qui lui sont confiées : celles de la modernisation de l'action publique et de la transition écologique.

Présentation des missions



RECHERCHE

Pour répondre aux besoins de connaissances exprimés par l'administration pénitentiaire, l'activité de la section s'articule autour de quatre grandes missions :

✓ **Travailler à la définition de la politique scientifique** de la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) : la section recherche agit en lien étroit avec les différents bureaux de la DAP et les services déconcentrés pour recueillir leurs besoins « métiers » ; elle publie des appels à projet de recherche pour recruter des équipes de chercheurs experts de ces champs et les accompagner lors de la réalisation des terrains d'enquête.

✓ **Accompagner les recherches** extérieures à la direction de l'administration pénitentiaire : la section recherche accompagne les équipes scientifiques souhaitant produire des recherches sur la matière pénitentiaire (validation des protocoles scientifiques, production de courrier d'autorisation, accompagnement RGPD, mise en relation avec les terrains.

✓ **Valoriser les résultats de recherche** sous différentes formes (publications, forums de la DAP, expositions, etc.) et communiquer les préconisations proposées aux bureaux concernés pour assurer leur mise en œuvre ; l'objectif est une meilleure diffusion des savoirs scientifiques produits sur la matière pénitentiaire afin de permettre leur appropriation par les professionnels, les membres de l'administration et le monde universitaire.

✓ **Développer et renforcer les partenariats de recherche** entre l'administration pénitentiaire, le ministère de la Justice, les autres ministères et le monde universitaire.

L'équipe en 2022

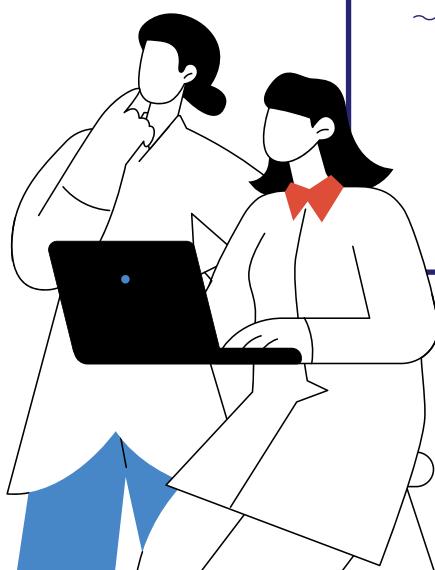
Chef de section
*Ghislain Gabalda,
ingénieur d'études*

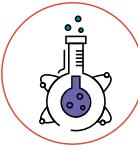
Chargée d'études en droit
*Marion Wagner,
chercheure en droit*

Chargé d'études en histoire
*Jean-Lucien Sanchez,
chercheur en histoire*

Chargé de mission
*Mathias Dambuyant,
chercheur en sociologie*

Chargée de rédaction
de contenus
*Azilis Inguenault
stagiaire*





INNOVATION

L'équipe en 2022

Chef de section innovation
technologique
& développement durable
Julien Sipra

Chargé de Gestion
de l'Innovation Transversale
Géraud de La Brosse

Directeur technique
Daniel Prégel

Stagiaires
Marie Desbuquois
Frédéric Géraud

L'innovation peut être définie comme un processus complexe, social et technique, conduisant à la mise en œuvre au sein d'un environnement d'une nouveauté génératrice d'un bénéfice durable.

Les laboratoires d'innovation sont des outils clé pour la transformation publique. Le Laboratoire de la DAP, situé au niveau d'une administration centrale, a pour vocation de faciliter l'émergence et l'expérimentation d'innovations au sein ou des services déconcentrés, ou de la DAP. Ces solutions visent à répondre à des irritants bien identifiés et qui peuvent être relatifs à des enjeux de sécurité, de fonctionnement ou d'organisation des services, de qualité de vie au travail, d'accès aux droits, de relations aux usagers, d'insertion, d'équipements ou encore de conditions de vie.

Dans le cycle de l'innovation, le Lab se positionne fortement en amont : au niveau de l'identification des irritants ainsi que de la conception et du prototypage des solutions. Pour cela, il recueille les innovations issues du terrain et il assure un travail de prospective et d'anticipation permettant de faire émerger des réalités nouvelles ainsi que des besoins spécifiques.

Au-delà, le Lab accompagne la réalisation des prototypes et des expérimentations en coordination avec les bureaux métier concernés. Il participe au pilotage, au suivi et le cas échéant au déploiement à plus grande échelle des innovations. Il s'appuie également sur un réseau de référents innovation en DISP.

“
**Le Lab
a pour vocation
de faciliter l'émergence
et l'expérimentation
d'innovations**

Le processus d'innovation du Lab obéit à deux dynamiques :

- × Centrifuge, de l'administration centrale vers les services déconcentrés, le Lab se saisit d'une thématique, identifie un projet opportun, et organise son déploiement en réunissant et mobilisant les acteurs pertinents;
- × Centripète, des services déconcentrés vers le Lab, positionné comme un guichet, le Lab répond aux besoins qui lui sont adressés et facilite la mise en œuvre de démarches d'innovation locales.

À l'image de ce que préconise la direction interministérielle de la transformation publique (DITP), le Lab rassemble des centres de compétences rares, mutualisés et travaillant par-delà les silos administratifs, développe des outils pour concrétiser une action publique au plus près des besoins des agents et usagers « du premier au dernier kilomètre » et propose des lieux où discuter, concevoir et expérimenter sur le terrain les services publics de demain.

Le processus d'innovation qui le caractérise associe les usagers, les agents publics, les élus, les acteurs privés, les associations afin de construire une action publique avec plus d'impact.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

La dégradation du climat, étudiée et documentée notamment par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), démontre l'origine anthropique et alerte sur le besoin d'actions politiques d'envergure.

Depuis 2015, l'accord de Paris oriente les nations vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En 2019, le Président Macron déclarait que l'enjeu était « la possibilité même d'avoir une Terre habitable ». Après la condamnation de l'Etat par le Tribunal administratif de Paris le 14 octobre 2021, qui l'enjoint de « réparer les conséquences de sa carence en matière de lutte contre le changement climatique » dans un « délai suffisamment bref », le Haut Conseil pour le climat a encore appelé en 2022 à « un sursaut de l'action climatique en France ».

De ce fait, dans le sillon de l'action gouvernementale, la DAP travaille à impulser une transformation de son administration à la hauteur des enjeux et périls écologiques. Elle s'opère par le Lab, chargé de la mise en œuvre et de l'animation de sa politique de développement durable.

En la matière, l'action se fonde principalement sur la démarche Services publics écoresponsables (SPE) initiée en 2020 par la circulaire n°6145/SG du 25 février, successeuse du plan ministériel « administration exemplaire » (2015-2020). La démarche SPE se présente sous la forme de vingt mesures obligatoires qui concernent la mobilité, les achats, l'alimentation, la consommation d'énergie, les produits phytopharmaceutiques, l'économie circulaire et le numérique. Elles s'articulent autour de normes, dont la loi EGALIM (pour une alimentation, saine, durable et accessible à tous), la loi LOM (d'orientation des mobilités), la loi AGEC (relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire) ou encore la circulaire organisant le plan de sobriété énergétique de l'Etat.

Plan de relance

Entamé en juin 2021 le plan de relance de l'économie (PRE) consiste en la livraison des véhicules électriques, et en l'équipement des directions interrégionales en bornes. L'objectif visé est la réduction de l'empreinte carbone des véhicules de l'Etat. Aux côtés de la sous-direction du pilotage et du soutien des services et du Secrétariat général, le Lab participe au pilotage opérationnel.

Depuis août 2021, l'Etat et ses établissements publics doivent compter 50% de véhicules à faibles émissions, puis devra en compter 70% à partir du 31 décembre 2026. Cela ne s'applique qu'aux parcs de plus de 20 véhicules dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes. Avec le PRE, il s'agit de remplacer 170 véhicules carbonés (exception faite aux véhicules utilisés pour les missions opérationnelles de sécurité pénitentiaires), sur une enveloppe totale allouée de 4,8 millions d'euros. La première vague a vu la livraison de 85 véhicules électriques dans les DISP et les établissements pénitentiaires.

Le PRE prévoit également l'équipement des DISP en infrastructures de recharge (140 bornes). L'installation des bornes livrées a commencé courant 2022.

L'équipe en 2022

Chef de section innovation technologique & développement durable
Julien Sipra

Référent développement durable
Léon Koungou

Chargée de mission développement durable
Auriane Taveau

Stagiaires
Clara Pons-Moureou
Alexandre Pardoux
Marie Desbuquois
Pauline Allano

Guichet et passerelle, le Lab organise la circulation des informations et pratiques entre l'administration centrale et les services déconcentrés, et peut fournir un accompagnement à toutes et tous selon leur besoin. De plus, il réalise, contribue ou pilote des projets pour l'amélioration de la durabilité de l'administration, crée des outils au service de celle-ci et participe à l'élaboration et l'analyse des COP. Enfin, le Lab est chargé de l'animation du réseau des référents développement durable en DISP. Ceux-ci sont, avec le Secrétariat général du Gouvernement (SG) et particulièrement son Délégué au développement durable, ses principaux interlocuteurs sur la thématique.



BONNES PRATIQUES

L'équipe en 2022

Chargé de Gestion
de l'Innovation Transversale
Géraud de La Brosse

Chef de bureau
jusqu'à septembre 2022
Ivan Gombert

Convaincu par la richesse de l'expérience de terrain, le garde des Sceaux a initié en septembre 2020 le recensement des bonnes pratiques mises en œuvre au sein des différentes directions du ministère de la Justice.

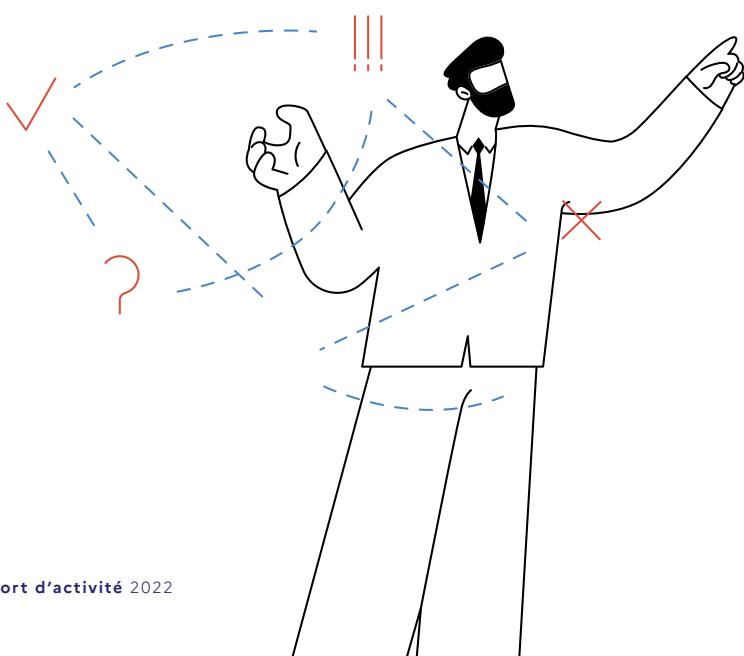
Les bonnes pratiques sont constituées par l'ensemble des processus mis en place dans les services et considérés comme innovants, déclinables et utiles aux personnels concernés ou aux missions en raison de leur apport en termes de qualité, d'organisation et de fonctionnement, de technique, d'hygiène et de sécurité, de développement durable ou encore d'éthique.

Les bonnes pratiques au sein du ministère de la Justice sont présentées sur un site internet dédié. Le site permet de retrouver les fiches synthétiques décrivant les différentes bonnes pratiques récoltées au sein des directions du ministère. Au sein de la direction de l'administration pénitentiaire, la remontée des bonnes pratiques a été lancée en mars 2021. Celles-ci sont diffusées sur l'intranet (APNET). En septembre 2022, le Lab par ailleurs publié la première édition du « Livret des bonnes pratiques » qui regroupe l'ensemble des fiches bonnes pratiques publiées sur APNET en 2021.

Pour ce qui concerne l'administration pénitentiaire, les bonnes pratiques sont classées en onze catégories : organisation des établissements pénitentiaires; organisations des SPIP; accompagnement des personnels; bloc-peines; actions d'insertion en détention; actions d'insertion en milieu ouvert; protocoles; violences conjugales; reconnaissance des victimes; développement durable; innovations techniques.

Les bonnes pratiques sont publiées à raison de deux fiches par mois (moyenne). La remontée des bonnes pratiques, leur validation, leur traitement et leur valorisation, relèvent d'un processus collaboratif impliquant le sous-directeur de l'expertise, les bureaux métiers de l'administration centrale, la mission de contrôle interne (MCI), La direction de la communication (DICOM), les « référents bonnes pratiques » des directions interrégionales, et le Laboratoire de recherche et d'innovation qui coordonne l'ensemble du processus.

En mars 2022 une « journée des bonnes pratiques » s'est déroulée à l'hôtel de Bourvallais. Pour l'occasion, l'ensemble des réseaux (DAP, DSJ, DACG, DACS, DPJJ, SG-SADJAV) était représenté. Dix bonnes pratiques ont été primées par le garde des Sceaux. En mars 2023, une nouvelle édition de cette journée aura lieu, impliquant cette fois l'ensemble les référents territoriaux.



Les projets



Cette année, le Laboratoire de recherche et d'innovation (Lab) a souhaité proposer un rapport d'activité prenant une apparence différente des éditions précédentes.

Les différentes missions du Lab y sont présentées via une série de projets déclinés en **4 thématiques** : **Insertion / Transition écologique / Sécurité / Santé-bien-être**



Enseignement en détention

Consultation des acteurs sur l'enseignement en milieu pénitentiaire : bilan et perspective

Quoi ?

La recherche entend explorer trois grands axes :

- ✗ identifier les points d'évolution à donner à l'enseignement en milieu pénitentiaire pour en renforcer son apport dans les parcours d'insertion sociale et professionnelle des personnes détenues;
- ✗ préciser le sens et les missions de chaque catégorie de professionnels de l'Éducation nationale intervenant dans la prise en charge scolaire des personnes détenues;
- ✗ préciser le positionnement de l'enseignement au sein de l'administration pénitentiaire aux niveaux local, régional et national.

La recherche passera par deux étapes essentielles :

- ✗ des entretiens par les étudiants de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye avec des membres actifs de l'enseignement (proviseurs, enseignants, association, ...) ainsi que des observations en établissements pénitentiaires dans le but de proposer des axes d'évolutions et d'améliorations (préconisations).
- ✗ une enquête de terrain portant spécifiquement sur la scolarisation des mineurs détenus en quartier mineur et en établissement pénitentiaire pour mineurs réalisée par le pôle recherche de La direction de la protection judiciaire de la jeunesse.

Pourquoi ?

Depuis 1995, le ministère de l'Éducation nationale est lié au ministère de la Justice par convention pour l'organisation et les missions de l'enseignement en milieu pénitentiaire : un service d'enseignement est organisé dans tous les sites pénitentiaires accueillant des personnes mineures et majeures.

Si la dernière convention date du 15 octobre 2019, l'organisation et les missions de l'enseignement en milieu pénitentiaire sont restées relativement stables depuis vingt-cinq ans. Le renouvellement de celle-ci prévu en 2024 gagnerait à s'appuyer sur l'évolution de l'enseignement en milieu pénitentiaire constatée sur le terrain.

Pour cela, la direction de l'administration pénitentiaire a souhaité qu'une recherche sur l'état des lieux du scolaire en détention puisse être réalisée par les étudiants de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye.

Cet état des lieux permettra d'éclairer les travaux de réécriture de la convention entre le ministère de la Justice et le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse à l'horizon 2024.

Qui ?



Deux équipes de recherche en lien avec le Lab

1. Sciences Po Saint-Germain en Laye : M^{mes} Céline Braconnier (Directrice de l'IEP et professeure des universités) et Camille Chopart (Doctante au CESDIP).
2. Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) : M^{me} Alice Simon (Responsable du pôle recherche/Service de l'évaluation de la recherche et du contrôle).

Quand ?

- De Septembre 2022 à juin 2023.

Pour aller plus loin ?

Un événement de restitution des résultats de la recherche sera organisé à l'automne 2023.

La réalité virtuelle appliquée à la prise en charge des auteurs de violences conjugales



Quoi ?

Pour les personnes placées sous-main de justice pour des actes de violences conjugales, se portant volontaires, l'expérimentation consiste au visionnage d'un film 360° d'une durée de 12 minutes, par le biais d'un casque de réalité virtuelle. Le visionnage est suivi d'un temps d'échange avec des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP).

Le film, tourné en conditions réelles (c'est-à-dire avec de vrais acteurs), les immerge dans la vie d'un couple (Max et Andréa) et de leur enfant (Mattéo).

Le film est découpé en sept séquences, il avance dans le temps (l'histoire se déroule sur plusieurs années) et en intensité (plus le temps avance, plus Max se révèle violent). Il permet aux personnes placées sous-main de justice de changer de point de vue, prenant successivement celui de l'auteur (c'est-à-dire le leur), celui de sa partenaire (Andrea, la victime) puis celui de l'enfant (Mattéo, la victime collatérale).

Pourquoi ?

Conscient de l'enjeu national que revêt la lutte contre les violences conjugales, le Laboratoire de recherche et d'innovation a initié en octobre 2020, en collaboration avec le bureau du parcours de peines (IP1) et avec l'appui d'Isabelle Rome, alors Haute fonctionnaire à l'égalité hommes/femmes du ministère de la Justice, un projet d'expérimentation de la réalité virtuelle appliquée à la prise en charge des auteurs de violences conjugales durant leurs parcours de peine.

Avec un double objectif : prévenir la récidive et améliorer la qualité du processus de probation. Plus spécifiquement, le dispositif expérimenté a pour objectif de permettre aux auteurs de violences conjugales de se mettre à la place de leurs victimes afin de générer chez eux une meilleure prise en compte de leurs comportements et de leurs conséquences. Il se veut aussi un moyen d'initier un dialogue constructif avec les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) et les psychologues au sein des SPIP, le cas échéant.

En 2022 une première « recherche évaluation » coordonnée par l'université de Rennes, intitulée « La réalité virtuelle, un nouvel outil d'accompagnement des auteurs de violences conjugales (REVIE) » a permis de mesurer en partie l'impact de l'expérimentation sur les personnes placées sous-main de justice (PPSMJ) (impact sur l'empathie, dynamique de changement etc.) et sur les personnels (appropriation de l'outil, utilité du procédé, etc.).

Qui ?

Le Lab a sélectionné la start-up Revertò pour l'accompagner dans la mise en place de l'expérimentation. Le projet est co-piloté avec le bureau du parcours des peines (IP1).

En 2021-2022, le dispositif a été expérimenté sur 4 SPIP : Laval et Villepinte pour le milieu fermé, Meaux et Lyon pour le milieu ouvert.

Quand ?

Le projet a été initié en octobre 2020. Une année complète aura été nécessaire pour l'élaboration du scénario, le tournage d'un prototype, puis celui de la version définitive du film (octobre 2021).

Une première phase d'expérimentation sur les sites susmentionnés s'est déroulée du 1^{er} octobre 2021 au 01 juin 2022.

Les résultats de la recherche REVIE seront publiés sous la forme d'une synthèse dans le courant du premier trimestre 2023.

Pour aller plus loin ?

Les résultats de la recherche REVIE, bien qu'encourageants, doivent être approfondis. Pour cette raison, en 2023, l'expérimentation sera prolongée sur un plus grand nombre de sites, et sera accompagnée d'une nouvelle recherche-évaluation.

Un guide d'accès aux droits pour les sortants de prison



Bonnes pratiques



La question de l'accès aux droits à la sortie de prison est complexe pour des personnes très souvent carencées et présentant des lacunes en termes de capacités de résolution de problèmes. Ainsi, la direction interrégionale, et en particulier la section « accès aux droits » du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive (DPIPPR), a souhaité concevoir un document pratique, permettant un travail préalable à la sortie avec la personne détenue, via l'assistante sociale du SPIP. Mais le guide est également très opérant après la sortie, permettant à la PPSMJ de disposer d'informations actualisées sur les procédures d'accès aux droits sociaux.»



Le mot de La direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP)

Pourquoi ?

L'article 2-1 de la loi pénitentiaire, créée par l'article 30 de la loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales, prévoit que les services de l'État, les collectivités territoriales, et les autres personnes de droit public et de droit privé, s'assurent, en ce qui les concerne, de l'accès des personnes condamnées aux droits et dispositifs de droit commun.

Selon la règle pénitentiaire européenne 107.1, « les détenus condamnés doivent être aidés, au moment opportun et avant leur libération, par des procédures et des programmes spécialement conçus pour leur permettre de faire la transition entre la vie carcérale et une vie respectueuse du droit interne au sein de la collectivité ». Une attention particulière doit être portée sur l'articulation dedans-dehors, jusqu'à la prise de relais des dispositifs de droit commun.

Dès lors, il est apparu souhaitable de faciliter le mode de communication des informations sur l'accès aux droits aux personnes sortant de prison (informations orales, multiplicité de documents) en les centralisant dans un livret permettant d'accompagner la PPSMJ sortant de détention en matière d'accès aux droits, et de l'orienter dans ses démarches administratives en lui donnant une information simple et concise.

Quoi ?

La bonne pratique mise en place au sein de La direction interrégionale des services pénitentiaires de Strasbourg consiste en la mise en place d'un livret ayant vocation à apporter aux personnes sortant de détention, des informations utiles concernant les droits auxquels elles peuvent prétendre dans différents domaines (ressources, santé, insertion, logement, santé...).

Ce livret a été conçu pour accompagner ce public dans les démarches administratives qu'il sera amené à accomplir dans les jours qui suivent sa libération. Des versions en langues étrangères (anglais, espagnol, allemand, russe et roumain) ont également été créées.

Qui ?

Ce livret pourra être distribué aux sortants de détention par le greffe lors de la levée d'écrou ou par le SPIP pendant les entretiens sortants.

Pour aller plus loin ?

Un guide d'accès aux droits à destination des personnes placées sous-main de justice suivies en milieu ouvert vient également d'être élaboré par la section « accès aux droits » du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive (DPIPPR).

Les opérations de rapportage : saisir les réalisations et orienter les actions à venir

Quoi ?

Deux types de rapports sont conduits par le Lab :

- ✗ **le rapportage dans le cadre du bilan annuel de la circulaire Services publics écoresponsables (SPE)**

Pour l'année 2022, le Secrétariat général du Gouvernement du ministère de la Justice a dressé le calendrier des opérations et a assuré le pilotage stratégique du rapportage, alors que le Lab en assurait le pilotage opérationnel.

Un système harmonisé d'indicateurs est mis en place pour garantir à la fois un pilotage basé sur les résultats et une transparence sur l'écoresponsabilité des services publics. Le bilan répond à la fois à une exigence de transparence vis-à-vis du public et à un besoin de suivre le respect de suivre les 20 mesures « Services publics écoresponsables », la plupart d'entre elles étant désormais entrées dans le champ des obligations législatives et réglementaires en vigueur.

Le Lab, en lien avec d'autres bureaux de la sous-direction du pilotage et du soutien des services, a approvisionné le bilan de la DAP en fournissant des résultats d'ordre qualitatif et quantitatif, en gestion déléguée comme en gestion publique.

- ✗ **l'approvisionnement du tableau de bord de la sous-direction de l'expertise (SDEX)**

La SDEX tient un TDB (livret) permettant de rendre lisibles les actions entreprises dans les structures et de mettre à disposition différentes informations pouvant être nécessaires à leurs activités. Via les référents développement durable, le Lab assure la collecte des données deux fois par an.

Les données recueillies, puis fiabilisées, sont transmises au bureau de la performance afin de calculer les indicateurs nationaux en prévision des conférences d'objectifs et de performance (COP) tenues par les DISP.

Pourquoi ?



Le rapportage consiste en des remontées d'informations Bottom up. Il saisit les réalisations et permet d'obtenir des éléments de compréhension à même d'orienter les actions à venir. Il est réalisé sur la base d'indicateurs, lesquels sont des instruments de mesure de performance. Il est réalisé sur la base d'indicateurs qui évaluent les politiques publiques mises en place par les services déconcentrés grâce à des cibles préalablement définies. Ces indicateurs évaluent les politiques publiques mises en place par les services déconcentrés grâce à des cibles préalablement définies. En 2022 les indicateurs de coefficient de performance (COP) ont fait l'objet d'une révision conduite par le bureau de la performance (PS5) et le Lab (EX4).

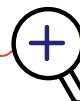
Les nouveaux indicateurs saisissent notamment le taux d'établissements ayant effectué des Bilan des émissions de gaz à effets de serre (BEGES) et un bilan énergétique, le pourcentage d'établissements favorisant la mobilité douce, et le pourcentage d'établissements ayant mis en place le tri sélectif.

Qui ?

S'assurant du pilotage opérationnel, le Lab a mis en place une comitélogie composée de bureaux de la sous-direction du pilotage et du soutien des services (PS1, PS2, PS3, PS5), de la mission de contrôle interne, ainsi que du Secrétariat général du Gouvernement(SFA), afin de traiter des dossiers transversaux.

Quand ?

Sous l'impulsion du SG, le rapportage annuel du bilan des 20 mesures du plan SPE intervient au mois de juillet.



Pour aller plus loin ?

Le Lab souhaite impulser la création d'un indicateur en lien avec la sobriété énergétique. La réflexion s'appuie sur les travaux menés par le bureau de la performance et la contribution du bureau de l'immobilier autour de la part budgétaire des actions menées sur les travaux de calfeutrement et le remplacement de chaudières.

Enfin sur l'alimentation durable, le Lab souhaite suggérer l'adhésion des services à la plateforme « Ma cantine » qui facilite la remontée des données. Les structures en gestion déléguée seraient également incluses.

Vers une production d'électricité renouvelable

Quoi ?

Ce projet, lauréat de l'appel à projets « agir pour une justice éco-responsable » organisé par le Secrétariat Général, consiste en la réalisation d'une étude de faisabilité de l'installation d'un dispositif d'énergie mixte (i.e. associant deux sources d'énergies) de toit proposé par la startup WindmyRoof, labélisée GreenTech par le ministère de la Transition Ecologique : les WindBoxes.

Celles-ci s'inscrivent dans un cube de 2m d'arête, et assurent une production d'électricité principalement par un système éolien, soutenu par des panneaux solaires. Installées en bordure de toit, elles utilisent les remontées d'air naturelles le long des façades pour générer de l'électricité.

L'objectif de l'étude est de déterminer si cette solution, et des similaires, présentent un intérêt potentiel pour l'administration pénitentiaire, et d'identifier les conditions et modalités d'une mise en service éventuelle. Ainsi, il s'agit d'évaluer par le biais de simulations numériques la production potentielle, et de fournir quelques éléments de réponses rudimentaires concernant les moyens et façons de mise en œuvre qui tiennent compte, autant que possible, des contraintes de construction et de gestion des infrastructures pénitentiaires.

Fin 2022, une présélection de huit sites sur le territoire métropolitain basées sur les conditions de vents et d'ensoleillement des régions a été réalisée. Une seconde étape démarre pour en retenir quatre, qui seront les cas analysés lors de l'étude.

Pourquoi ?

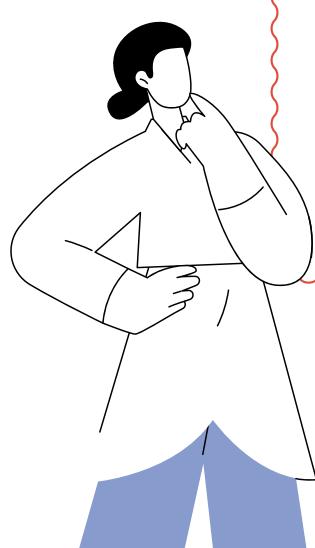
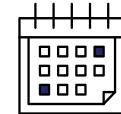
Suivant la volonté gouvernementale de réduire la consommation d'énergies fossiles, ainsi que notre dépendance à leur égard, et afin d'explorer des voies possibles de réduction de l'empreinte carbone de la DAP, le Lab cherche à évaluer l'apport potentiel d'un dispositif d'électricité renouvelable : les Windboxes.

Qui ?

Cette étude est menée partenariat avec l'entreprise WindmyRoof. Les DISP de Lille, Marseille, Rennes, et Toulouse y participent.

Quand ?

- Mai 2022 : Désignation comme lauréat de l'appel à projets « agir pour une justice écoresponsable ».
- Automne 2022 : Sélection des sites d'expérimentation.
- Hiver 2023 : Simulation numérique.
- Printemps 2023 : Remise des résultats.



Pour aller plus loin ?

Les résultats de l'étude seront disponibles dans le courant du 1^{er} semestre. Sans emporter de jugement définitif, ils permettront de jauger de l'apport de tels dispositifs pour assurer une production d'électricité décarbonnée, locale et renouvelable, et pour garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique des bâtiments de l'administration pénitentiaire. Ils seront présentés ou transmis, assortis de commentaires et de préconisations aux terrains participants et aux bureaux et acteurs de l'administration pénitentiaire concernés.

De la prospective pour sonder et préparer l'avenir

Quoi ?

Ce projet a été désigné lauréat du défi « Innovation écoresponsable », porté par le Commissariat général au développement durable et la direction interministérielle de la transformation publique. Il a intégré une réponse ministérielle déposée par le Secrétariat général du Gouvernement comme exercice d'anticipation collective exploratoire. Il prend pour point de départ principal des données issues des travaux Transition(s) 2050 de l'ADEME. Il vise à prendre la mesure des impacts des scénarios environnementaux et climatiques sur les services pénitentiaires et à imaginer collectivement des solutions pour y répondre.

Pour ce faire, il projette l'administration pénitentiaire dans un futur paramétré par ces scénarios afin de rendre visibles les nombreuses et diverses répercussions des changements environnementaux annoncés. Il tend à faciliter l'imagination de mesures ou dispositifs d'adaptation à ces dérèglements, d'évitement ou d'atténuation de ceux-ci.

L'initiative recourt aux méthodes innovantes du design fiction, que le Lab a déjà employées notamment lors de son programme pour le Mois de l'innovation publique 2021. Elle se veut résolument participative. Elle réunit autour du Lab des parties prenantes internes et externes au ministère de la Justice, et intègre les contributions et savoirs des acteurs pénitentiaires à tout niveau.

Le premier cycle de travail, de construction de scénarios et de récits, se tient au 1^{er} semestre 2023.

Pourquoi ?

Afin de susciter et nourrir la discussion, éclairer la décision et contribuer à la fabrique de l'action publique pénitentiaire, le Lab entame un exercice participatif de prospective environnementale intitulé « l'administration pénitentiaire aux défis de l'urgence environnementale : anticiper les dérèglements annoncés, et co-construire des réponses possibles ».

Qui ?

Le Lab mobilisera le plus grand nombre de personnes possibles, et de façon la plus active, pour cet exercice dont le succès dépend et découle directement de l'ampleur des voix et regards associés à la démarche.

De plus, l'agence de la transition écologique (ADEME), l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (IERDJ) ainsi que le Master of Science « Strategy & Design for the Anthropocene » en sont des partenaires institutionnels.

Quand ?

- Été 2022 : élaboration et rédaction de la réponse à l'appel à défi « innovation écoresponsable ».
- Septembre 2022 : désignation comme lauréat.
- Automne 2022 : constitution de l'équipe du projet.
- 1^{er} semestre 2023 : premier cycle de travail.



Pour aller plus loin ?

Cette démarche d'anticipation courra tout au long des années 2023 et 2024 et s'attachera à remplir trois objectifs complémentaires : sensibiliser les publics pénitentiaires aux défis environnementaux; représenter les futurs possibles et construire collectivement des scénarios et récits d'évolution; ouvrir des pistes pour l'action.

Prisons vertes

Leviers d'action pour des établissements pénitentiaires plus écologiques



Quoi ?

Cette recherche a pour objectif majeur d'analyser l'impact du verdissement à l'échelle de l'individu et non du bâtiment.

Pour cela, elle devra répondre à deux questions principales :

- ✗ Comment intégrer du « vert » dans des milieux fermés et compte tenu des contraintes sécuritaires des établissements pénitentiaires ?
- ✗ Quels sont les impacts de ce verdissement sur les personnes présentes en détention ?

La recherche passera par deux réalisations principales :

- ✗ cartographie des initiatives de verdissement ayant eu lieu sur le territoire français;
- ✗ entretiens avec des acteurs concernés sur la thématique du verdissement des prisons ainsi que des personnels pénitentiaires et les personnes détenues pour en comprendre les effets.

Le travail de recherche prendra la forme d'une monographie locale fondée sur le cas d'un établissement spécifique.

Pourquoi ?

De nombreuses études démontrent les bienfaits de la nature sur les personnes vivant en milieu urbain, via, notamment, la présence d'éléments naturels végétaux, les contacts qui se créent lors de sessions de jardinage ou lors de promenades ou simplement le fait d'avoir une vue sur des éléments naturels. D'autres études démontrent que la nature peut réduire l'agressivité voire le niveau de criminalité.

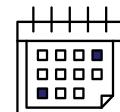
Afin de questionner ces mêmes enjeux au sein des établissements pénitentiaires, le Lab a répondu à un Appel à initiatives (AAI) organisé par le Commissariat général au développement durable (CGDD), fin octobre 2021.

Un budget a été obtenu pour la réalisation d'une recherche sur le verdissement des établissements pénitentiaires afin de financer la toute première recherche française sur le concept de « prisons vertes ». Il s'agit d'interroger les effets du verdissement (végétalisation des espaces, jardins et potagers, présence d'animaux, biodiversité, etc.) en milieu carcéral.

Le Lab entend ainsi produire une recherche sur le verdissement des infrastructures pénitentiaires françaises et identifier les influences de la fréquentation de la nature (faune et flore) sur les conditions de vie, de travail, et de visite en établissements pénitentiaires.

Qui ?

Équipe de recherche de l'université Rennes 2 : M^{me} Anaïs Henneguelle (maîtresse de conférences en sciences économiques), M. Alexandre Berthe (maître de conférences en sciences économiques) et M. Antonin Margier (maître de conférences en géographie sociale).



Quand ?

- D'octobre 2022 à avril 2024.

Pour aller plus loin ?

Suite au succès de cet appel à projet et au regard du fort intérêt qu'il a suscité, le Lab a décidé de lancer une deuxième recherche sur la thématique du développement durable. Cette recherche portera sur l'alimentation en détention face aux exigences écologiques et débutera en 2023.

Document unique du développement durable

Quoi ?

Cet outil consacré au développement durable et développé au service des chefs d'établissement est un outil de gestion et d'autodiagnostic.

Il s'agit de faciliter la réalisation d'un bilan de l'établissement sous forme de cartographie des actions déjà menées, des actions à mener obligatoirement et d'un réservoir d'idées pour de futures actions. Préalable à une politique publique du développement durable de l'établissement pénitentiaire, le bilan permettra d'esquisser une orientation à travers les différentes recommandations et notations qui en résulteront.

Cet outil a pour ambition de contenir un inventaire exhaustif de l'ensemble des changements susceptibles d'être entrepris en établissement pénitentiaire afin d'améliorer sa durabilité.

Pourquoi ?

Le projet de Document unique du développement durable (DUDD) s'inscrit dans un double contexte.

D'une part, l'engagement croissant de l'État dans la transition écologique conduit à un développement du cadre normatif sur différentes thématiques liées au développement durable. Cette évolution nécessite leur prise en compte par l'administration pénitentiaire.

D'autre part, l'engagement d'une partie grandissante de la société en matière de développement durable conduit à ce que de nombreux projets se développent en établissements pénitentiaires et SPIP à l'initiative des personnels et/ou PPSMJ.

Ces projets gagneraient à être valorisés et à devenir une source d'inspiration pour d'éventuelles réPLICATIONS.

Dès lors, l'objectif poursuivi par le DUDD est d'outiller les chefs d'établissements pour se saisir de la thématique développement durable. Il s'agit à la fois de les accompagner dans la mise en œuvre des mesures prévues par les textes et d'offrir un réservoir d'idées innovantes.

Qui ?



Le projet a été initié et est géré par l'équipe développement durable du Lab, accompagné par de nombreux acteurs. Les différents bureaux de la DAP ont été sollicités pour leur expertise, tout comme l'école nationale de l'administration pénitentiaire (ENAP) et l'Agence du TIG et de l'insertion professionnelle (ATIGIP).

Différents services de la DISP de Bordeaux ont participé au projet en partageant leur expertise propre à un service déconcentré. Enfin, nombre d'établissements pénitentiaires participent au projet en permettant d'accéder au terrain pour des visites d'étude (CP Nanterre, CP Meaux, MA Versailles, CP Bordeaux-Gradignan, MA Châlons-en-Champagne, CD Joux-la-Ville, CP Rennes-Vezin, CPF Rennes, MC Vendin-le-Vieil, MA Besançon,) puis des tests de l'outil (MA Aurillac et CD Melun).

Quand ?

- Juin 2022 : v1 – Test MA Aurillac.
- Novembre 2022 : v2 – Test CD Melun.
- Avril 2023 : formation des élèves DSP au maniement de l'outil.
- Juillet 2023 : v3-Test.

Pour aller plus loin ?

Développement informatique de l'outil sur l'application MCI.

Adaptation de l'outil pour les autres directions du ministère de la Justice (Méaprojet du ministère de la Justice lauréat de l'Appel à défis Innovation écoresponsable).

Adaptation de l'outil pour les SPIP.

Facilitation et accompagnement de projets innovants

Quoi ?

Centre de ressources et facilitateur, le Lab offre ses outils et services à toutes celles et tous ceux souhaitant améliorer le service public pénitentiaire. L'accompagnement peut s'effectuer tout au long du processus d'innovation et revêtir des formes infinies. Quelques exemples de cette année :

Création d'un partenariat pour le centre de semi-liberté (CSL) de Corbeil-Essonnes

Afin de valoriser des espaces verts du CSL, le Lab a noué un partenariat entre celui-ci et l'école Du Breuil. Des étudiants en horticulture vont réaliser un diagnostic et une proposition d'aménagement qui sera réalisé par des personnes en peine de TIG.

Aide à la rédaction pour la maison d'arrêt (MA) d'Aurillac

La maison d'arrêt d'Aurillac a sollicité le Lab pour répondre à l'appel à projets « Agir pour une Justice éco-responsable » du SG. Le projet, désormais lauréat, entend renforcer la valorisation des biodéchets de la maison d'arrêt, par l'installation de seaux Bokashis, en complément au lombricomposteur déjà présent.



Accompagnement technique pour la DISP de Dijon

Le Lab fournit son conseil technique et des préconisations d'organisation générale à la DISP de Dijon qui mène une réflexion relative à l'installation d'une ferme aquaponique au sein d'un établissement pénitentiaire.

Recherche de financement pour le centre pénitentiaire (CP) de Borgo

En vue d'acquérir un composteur électromécanique, le CP de Borgo avait besoin d'un complément de financement et a sollicité le Lab à cette fin. Après avoir activé ses réseaux et soutenu le dossier, l'enveloppe nécessaire a été réunie. Le compost obtenu par la transformation des biodéchets est utilisé pour amender le domaine et les terrains agricoles voisins. De plus, le projet s'insère dans une démarche de réinsertion des personnes détenues vers les métiers des espaces verts et de la restauration.

Pourquoi ?

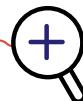
Pour faciliter la mise en œuvre de projets innovants ou liés au développement durable au sein de l'AP, en particulier des services déconcentrés, le Lab accompagne les porteurs de projets quel que soit leur besoin ou pour tout besoin coïncidant avec son offre de service.

Qui ?

L'offre de service du Lab est à destination de tous les acteurs de l'administration pénitentiaire. Ainsi, les services de l'administration centrale, des services déconcentrés et des SPIP peuvent le solliciter.

Quand ?

Le Lab est disponible tout au long de l'année pour toutes les demandes d'accompagnement émanant des personnels de l'administration pénitentiaire centrale et des services déconcentrés.



Pour aller plus loin ?

Vous souhaitez concevoir et expérimenter sur le terrain des dispositifs au plus près des besoins des agents et usagers : contactez-nous à labdap@justice.gouv.fr

Sensibiliser les personnes détenues aux gestes éco-citoyens



Quoi ?

Le centre pénitentiaire Lille-Annœullin, par l'intermédiaire de la coordinatrice des activités, a mis en place un ensemble d'activités écoresponsables à destination de la population pénale. L'objectif de cette démarche est de s'inscrire dans la politique globale du ministère en matière de développement durable, mais aussi d'alimenter le parcours de citoyenneté des personnes détenues.

La démarche de l'établissement s'est élaborée autour des demandes des personnes placées sous main de justice qui ont dans un premier temps été à l'initiative des projets.

Plusieurs actions ont ainsi été entreprises :

- ✗ la création d'un « vestiaire solidaire » où une personne détenue est en charge de la récupération de vêtements, de vaisselle et de matériels;
- ✗ la mise en place d'un groupe action de jeunes majeurs de moins de 25 ans dont la mission est de se rendre dans chaque cellule afin de collecter des produits alimentaires volontairement donnés pour des détenus indigents;
- ✗ un projet de ramassage des déchets sur des zones protégées (plages et chemins de halage); la création d'un flyer portant sur la réduction et le tri des déchets (diffusé en détention par les personnes détenues mobilisées);
- ✗ des « ateliers du goût » poussant les personnes détenues à améliorer le repas quotidien fourni par l'administration en les cuisinant à nouveau de manière à augmenter leur valeur gustative.

Cette bonne pratique permet ainsi de : sensibiliser les personnes placées sous main de justice à l'éco-citoyenneté et aux enjeux de la préservation de l'environnement et du cadre de vie; mettre en place une démarche collective et responsabiliser chacun sur la manière de consommer et de respecter l'environnement; nouer une relation de confiance et de respect entre le personnel de surveillance et les personnes détenues.

Pourquoi ?

La circulaire du Premier ministre n° 6145/SG du 25 février 2020 relative aux engagements de l'État pour des services publics écoresponsables institue un nouveau dispositif visant à renouveler la démarche de l'administration en matière de services publics écoresponsables : le Plan services publics écoresponsables (SPE). Parmi les actions préconisées par le SPE, la tenue d'une campagne de sensibilisation et d'implication des agents pour développer les comportements économes et responsables et réduire la consommation énergétique (mesure 17).

Qui ?

Le déploiement d'un tel dispositif implique la nécessité de disposer d'un minimum de personnes détenues très mobilisées par les questions environnementales. Une coordination entre le centre pénitentiaire (CP) et le SPIP est aussi nécessaire, de préférence sous l'égide d'une personne coordinatrice des activités sous double hiérarchie SPIP et chef d'établissement. La participation du psychologue et d'associations impliquées dans les thématiques visées est recommandée.

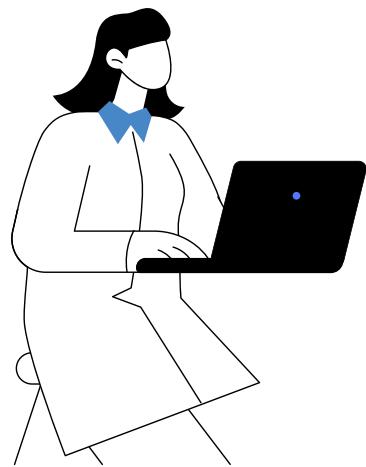
Certaines actions ont fait l'objet d'un financement par la DISP via des fiches actions.



La dimension systémique du projet qui multiplie les activités autour du développement durable est intéressante dans la mesure où elle constitue une politique cohérente et globale d'établissement en termes de citoyenneté et de rapport à son environnement.

Le mot de l'établissement





Pour aller plus loin...

Le SPE s'articule autour de vingt mesures réparties en 6 axes qui concernent la mobilité, les achats, l'alimentation, la consommation d'énergie, les produits phytopharmaceutiques, l'économie circulaire et le numérique.

À travers l'axe 4 de la circulaire, l'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics.

Alternatives à la discipline en détention

Quoi ?

Ce projet entend remplir trois objectifs :

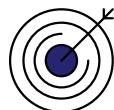
- ✗ répondre aux objectifs-terrain de désengorgement et d'amélioration de gestion des incidents par une démarche générale d'apaisement des relations au sein de la détention ;
- ✗ impliquer tous les personnels (surveillance, encadrement, commandement) et les personnes détenues ;
- ✗ faire évoluer le cadre législatif et réglementaire si cela s'avère opportun.

Ce projet mobilise les outils et méthodes du design et procède par étapes.

Une première phase, dite d'immersion, a abouti, après une phase de documentation et de réalisation d'entretiens avec des agents de services déconcentrés, à la création de planches de bandes dessinées mettant en récit en les croisant les principales difficultés rencontrées. Elles ont été le support de la seconde étape qui a consisté en l'organisation d'une série d'ateliers pour déterminer collectivement des premiers grands axes de réflexion.

Parallèlement, un travail devant se concrétiser par la proposition et l'expérimentation sur le terrain d'un prototype est mené en collaboration avec un groupe d'étudiantes en design.

Pourquoi ?



Le projet s'inscrit dans le plan national de lutte contre les violences (action n°38 : déployer une doctrine relative à la procédure infra-disciplinaire) et dans une visée générale d'amélioration de gestion des incidents par l'apaisement des relations au sein de la détention.

Un mouvement de nouvelles pratiques dites « infra-disciplinaires » a été initié dans plusieurs établissements pénitentiaires et directions interrégionales afin d'améliorer la réponse apportée aux incidents en détention.

Les initiatives prises en services déconcentrés ouvrent **un champ de réflexion pratique et juridique** sur les solutions à apporter aux incidents quotidiens en détention, et peut-être à sortir du champ disciplinaire si cela est nécessaire.

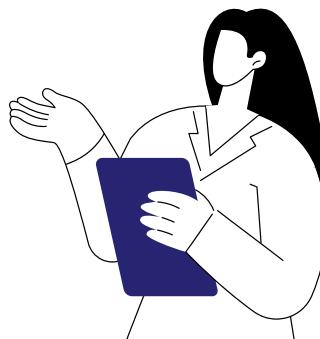
Qui ?

Le Lab anime la réflexion d'un grand ensemble d'acteurs mobilisé sur le sujet : le bureau de l'expertise juridique, le bureau de la gestion des détentions de la sous-direction de la sécurité pénitentiaire, ainsi que de nombreux personnels pénitentiaires des directions interrégionales de Paris, Lyon et Dijon et de leurs établissements pénitentiaires.

Enfin, un groupe de quatre étudiantes de l'École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI) participe à l'effort général.

Quand ?

- De mai 2022 à la fin 2024.



Le Bracelet anti-rapprochement (BAR)

Quoi ?

La recherche entend évaluer la réception et la mise en œuvre concrète de ce nouvel outil :

- ✗ dans quel contexte le port d'un BAR est-il prononcé ?
- ✗ quel est le profil sociodémographique et judiciaire des personnes qui le portent, qu'elles soient surveillées ou protégées ?
- ✗ quelles sont les différentes étapes de la mise en œuvre de ce dispositif ?
- ✗ quels en sont les attendus selon les acteurs, judiciaires ou non, engagés dans le prononcé et le suivi de ce BAR ?
- ✗ comment cette mesure s'insère-t-elle dans les pratiques professionnelles des différents acteurs qu'elle met en jeu ?
- ✗ comment est-elle perçue et vécue par les deux parties (personne surveillée et personne protégée) ?

Les réponses à ces questions alimenteront des réflexions plus générales sur les changements affectant actuellement le champ judiciaire, notamment la technologisation de l'exécution des mesures judiciaires, la judiciarisation de la protection des victimes, l'accroissement des partenariats de la Justice et la territorialisation des décisions judiciaires.

La méthodologie de la recherche est essentiellement qualitative. Elle s'appuie sur des entretiens individuels avec les acteurs et les porteurs du BAR et des analyses en groupe qui confrontent les points de vue et les expériences de différents professionnels engagés dans le dispositif.

Pourquoi ?

Créé par la loi du 28 décembre 2019, le placement sous bracelet anti-rapprochement (BAR) est un dispositif de surveillance électronique qui permet de géolocaliser une personne à protéger et un auteur ou une personne soupçonnée de violences conjugales.

Décidé par une autorité judiciaire en matière civile dans le cadre d'une ordonnance de protection ou en matière pénale (au stade des poursuites ou après condamnation), le dispositif consiste à déterminer un périmètre que la personne condamnée ou soupçonnée ne doit pas franchir. Il est mis en œuvre par les personnels de l'administration pénitentiaire qui assurent pose, surveillance et dépôt du dispositif.

Inspiré par son équivalent espagnol, ce nouveau dispositif a été expérimenté en France dans cinq juridictions à compter du 25 septembre 2020 puis il a été rapidement généralisé à l'ensemble du territoire national à partir du 31 décembre 2020. Ce développement rapide s'inscrit dans un contexte d'augmentation des faits de violences conjugales enregistrés et de publicisation croissante des violences sexuelles et de genre. Il met fortement à contribution les services d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire.

Dans ce contexte, la DAP a souhaité la réalisation d'une recherche sur la réception de cette nouvelle mesure.



Qui ?

Recherche portée par le CRH-LAVUE de l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine avec :

M^{mes} Ariane Amado (chercheure postdoctorale, Université libre de Bruxelles), Joséphine Bastard (ingénierie de recherche, CRH-LAVUE), Lucie Bony (chargée de recherche, CNRS), Marion Maudet (maîtresse de conférences, Université Lyon 2) et M. Franck Ollivon (Agrégé-préparateur, ENS Paris).

Quand ?

- De janvier 2022 à juin 2023.

La réalité virtuelle comme outil de prévention des risques psychosociaux et de réduction des actes violents subis en détention par les agents de l'AP

Quoi ?

Le principe de l'expérimentation consiste au visionnage par les personnels concernés d'un film permettant d'incarner un surveillant stagiaire amené à vivre différentes scènes de violences filmées en caméra immersive (7 séquences d'une durée de 2-3 minutes environ).

Le film est accompagné d'un module interactif de formation, il est suivi d'un temps d'échange dédié, avec un binôme formateur des personnels / psychologue muni d'un livret de formation, spécialement conçu avec le bureau RH1.

Pourquoi ?

Les violences perpétrées par les PPSMJ à l'encontre des personnels des structures pénitentiaires (EP et SPIP) sont une réalité quotidienne, en particulier pour les agents de surveillance et les conseillers d'insertion et de probation (CPIP). Ces violences sont le plus souvent verbales (insultes, intimidations, menaces etc.) mais aussi, parfois, physiques (coups de poing, agressions à l'oeillette, etc.). Elles ont pour conséquence de générer un stress quotidien et une forte démotivation des agents. Par ailleurs, elles impactent les comportements des personnels lors de leurs missions, à travers des réactions non adaptées (mauvais gestes métiers, tutoiement, etc.), qui ont pour conséquence d'amplifier la tension avec les PPSMJ.

En 2021, le Laboratoire de recherche et d'innovation a souhaité expérimenté l'utilisation de la réalité virtuelle au sein de l'administration pénitentiaire (AP), en ciblant précisément les violences subies par ses agents, en particulier les surveillants. Un groupe de travail s'est ainsi constitué impliquant les bureaux EX1, EX4, RH1, SP1, et l'ENAP, ainsi que des formateurs des personnels et des psychologues de l'administration pénitentiaire (AP). Une réflexion collective a alors permis d'aboutir à la mise en route d'une expérimentation de la réalité virtuelle comme outil de prévention des risques psychosociaux et de réduction des actes violents subis en détention par les agents de l'AP.

Les objectifs de ce dispositif sont nombreux : permettre aux personnels d'être en mesure de réagir de la façon la plus adaptée face à une situation violente, et les aider à améliorer leurs « gestes métiers »; aider les personnels à gérer leurs stress et leurs émotions, et les prémunir de risques psychosociaux trop importants ; faciliter le dialogue entre les formateurs/psychologues et les professionnels de terrain.

Qui ?

Le dispositif est co-construit avec l'entreprise REVERTO ; il est piloté par le Lab et le bureau de l'organisation et de la qualité de vie au travail (EX1) de la sous-direction de l'expertise. Les expérimentations ont lieu sur trois EP : MA Nanterre (DISP Paris), MA Grasse (DISP Marseille), CP Moullins (DISP Lyon).

Quand ?

Le projet a été initié en janvier 2022. Il aura fallu dix mois pour écrire le scénario, tourner un premier prototype et aboutir à la version finale du film et du module interactif (octobre 2022).

Les trois sites susmentionnés accueillent l'expérimentation depuis le 05 octobre 2022, pour une durée de six mois.

Une évaluation interne du dispositif sera conduite conjointement par les bureaux EX4 et EX1 sur le premier trimestre 2023, pour des premiers résultats attendus au mois de mai 2023.

Pour aller plus loin ?

L'ENAP envisage d'utiliser ce dispositif comme outil de formation initiale. Une expérimentation à compter de l'été 2023 est envisagée à cet effet.

CJPP

Contrôle judiciaire avec placement probatoire : recherche(s)-évaluation(s)

Quoi ?

La DAP, s'inscrivant ainsi dans une démarche rigoureuse d'analyse de ses politiques, a tenu à développer l'évaluation scientifique pluridisciplinaire du dispositif en la confiant à des chercheurs indépendants chargés d'interroger les leviers et les freins juridiques, l'impact sur les personnes prises en charge et les victimes, ainsi que l'appropriation du dispositif par les personnels pénitentiaires d'insertion et de probation.

Cette recherche évaluative du CJPP comporte deux volets : un volet juridique et un volet sociologique confiés à deux équipes de chercheurs, en collaboration avec le département des parcours de peine (IP1) et les services déconcentrés.

Le rapport final intitulé « Le dispositif expérimental de contrôle judiciaire avec placement probatoire des auteurs de violences conjugales » contient un certain nombre de recommandations à même d'éclairer, à l'heure de son extension, le cadre juridique du dispositif et ses apports.

Pourquoi ?

Dans la continuité du « Grenelle des violences conjugales » qui s'est tenu du 3 septembre au 25 novembre 2019, l'administration pénitentiaire s'est engagée dans la prévention des violences en prenant en charge des auteurs de violences conjugales ou des personnes prévenues pour de tels faits. Le contrôle judiciaire avec placement probatoire est ainsi un dispositif expérimental testé sur deux sites depuis 2020, consistant à prendre en charge les personnes poursuivies pour des faits de violences conjugales dans un hébergement hors du logement conjugal sous le contrôle du SPIP en partenariat avec des associations locales.

À l'automne 2021, un marché public a été publié par l'administration pénitentiaire en vue de l'extension de l'expérimentation de deux à dix sites.

Qui ?

Deux équipes de recherche :

- ✗ Université Paris Nanterre : M^{mes} Raphaëlle Parizot et Audrey Darsonville (professeures de droit privé et sciences criminelles) et Julia Delanoy (doctorante en droit);
- ✗ INED : M. Mathieu Trachman (chargé de recherche) accompagné de M. Mathias Dambuyant (docteur en sociologie, chargé de mission au Lab).

Quand ?

Accompagnement in itinere du dispositif expérimental en 2020 et 2021. Rapport final publié en septembre 2022, disponible sur le site du ministère de la Justice (rapport et synthèse).

Pour aller plus loin ?

Une nouvelle évaluation accompagnera durant 3 ans l'extension du dispositif à dix sites, grâce au recrutement d'une nouvelle équipe de recherche pour questionner ses effets sur les personnes placées afin d'éclairer la décision publique sur la poursuite de son déploiement.

Expérimentation d'un analyseur de produits stupéfiants

Quoi ?

Afin de lutter contre les trafics de stupéfiants en détention, et de renforcer les capacités des services de sécurité pénitentiaire, le Lab organise une expérimentation d'un analyseur de produits stupéfiants : le TruNarc™.

L'expérimentation est principalement destinée à évaluer l'intérêt et la valeur ajoutée de cet instrument technique innovant (mobile, rapide, et ne nécessitant pas de consommables) pour les services et son adéquation aux terrains pénitentiaires. Elle permettra également de collecter diverses données dont l'examen contribuera à répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont les produits stupéfiants en circulation en détention ?
2. Les instruments de ce type, et le changement de pratiques professionnelles qu'ils induisent entraînent-ils une augmentation des découvertes ou des changements de comportements favorables à la réduction des trafics ?
3. Leurs apports permettent-ils l'identification de profils plus enclins à la commission de ses comportements prohibés ?

Pourquoi ?

L'expérimentation est principalement destinée à évaluer l'intérêt et la valeur ajoutée de cet instrument technique innovant (mobile, rapide, et ne nécessitant pas de consommables) pour les services et son adéquation aux terrains pénitentiaires. Elle permettra également de collecter diverses données dont l'examen contribuera à répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont les produits stupéfiants en circulation en détention ?
2. Les instruments de ce type, et le changement de pratiques professionnelles qu'ils induisent entraînent-ils une augmentation des découvertes ou des changements de comportements favorables à la réduction des trafics ?
3. Leurs apports permettent-ils l'identification de profils plus enclins à la commission de ses comportements prohibés ?

Qui ?

L'acquisition des analyseurs a été financée par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA). Les DISP de Paris, Dijon et Toulouse sont mobilisées par le déploiement sur le terrain de l'expérimentation, au sein de 6 établissements différents. Le bureau de la prévention des risques (SP1) sera associé aux résultats. Enfin, le Service national de police scientifique est partie prenante de la démarche.

Quand ?

- 1^{er} trimestre 2022 : acquisition et livraison des analyseurs.
- Eté 2022 : réalisation de premières manipulations et premiers essais sur le terrain.
- Automne 2022 : conception de l'expérimentation.
- 1^{er} semestre 2023 : déroulement de l'expérimentation.

Pour aller plus loin ?

Si l'expérimentation atteste l'utilité du dispositif pour la bonne réalisation des missions de l'administration pénitentiaire et d'un gain de performance significatif par rapport aux procédés existants, la question de sa généralisation s'ouvrira. De plus, les données et connaissances produites au long du projet pourraient faire naître de nouvelles initiatives, notamment des projets de recherche.

Mise en place d'une plaquette « remontée des incidents »



Bonnes pratiques

Quoi ?

La DISP Paris Île-de-France a conçu une plaquette qui permet une meilleure compréhension du signalement d'un incident/événement. Pour une meilleure assimilation du processus adéquat à chaque incident/événement, la plaquette inclut des schémas en couleur.

Afin de déterminer la temporalité dans laquelle la remontée d'incident doit s'effectuer, des seuils de criticité ont été définis en fonction desquels s'imposent des actions et des temporalités. Pour les incidents relevant du milieu fermé ces seuils vont du niveau 1 (le plus urgent) au niveau 4 (le moins urgent). Pour les incidents relevant du milieu ouvert ces seuils vont du niveau 1 (le plus urgent) au niveau 3 (le moins urgent).

Cette plaquette constitue une aide précieuse pour les jeunes professionnels arrivants à la DISP Paris Île-de-France. Elle est par ailleurs vecteur d'harmonisation et d'efficience des remontées d'incidents/événements. Elle permet enfin d'amoindrir les doutes des agents assurant les astreintes/permanences sur les actions à mener en cas d'incidents.

Pourquoi ?



Les remontées d'incidents en établissement pénitentiaires (EP) ou SPIP ont vocation à porter un éclairage sur l'incident en question et les démarches entreprises, et/ou à solliciter un appui. Elles ont également vocation à interroger les services de la DISP et de la DAP sur un événement qui pourrait avoir des répercussions médiatiques, politiques et sociales. La remontée des incidents survenant tant en milieu fermé qu'en milieu ouvert peut s'avérer complexe pour les cadres assurant des astreintes/permanences incident.

C'est dans cette optique que la DISP Paris Île-de-France a conçu une plaquette destinée à aider ces agents.



Cet outil innovant permet d'aider les cadres assurant des astreintes/permanences tant pour le milieu fermé que le milieu ouvert, en leur permettant tout à la fois de rendre compte d'un incident et de les orienter dans les démarches à entreprendre au sein d'un EP/SPIP avec le cas échéant l'appui des services de la DISP et de la DAP sur un événement qui pourrait avoir des répercussions importantes.

Qui ?

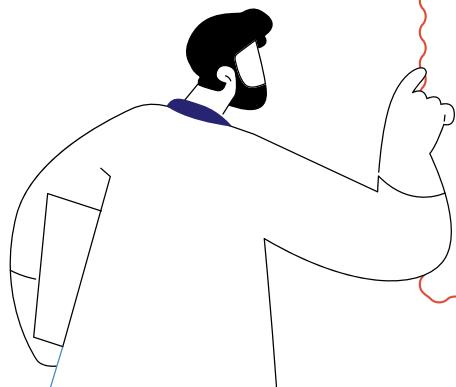
Le mot de la DISP

La plaquette a été présentée en réunion CE/DFSPIP. Une note de service du directeur interrégional a par ailleurs été diffusée en parallèle aux chefs d'établissements et adjoints, et aux DFSPiP et adjoints.

Pour aller plus loin ?

La DISP Paris Île-de-France envisage une présentation systématique de cet outil aux nouveaux cadres (DPIP/DSP) lors de leur accueil en DISP.

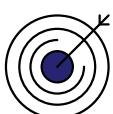
Des groupes de travail seront initiés à compter de début 2023 avec l'ensemble des DSD afin d'actualiser l'actuelle plaquette nationale incident. Il est donc possible que les éléments qui figurent dans cette fiche, soient amenés à évoluer.



Élaboration de tests psychométriques pour le recrutement du personnel pénitentiaire

Quoi ?

En adéquation avec les modèles « standards » de la psychologie (eg DSM-5, CIM-11, Big 5), les psychologues-recruteurs de l'AP ont besoin d'outils solides leur permettant d'investiguer la structure de personnalité et la santé mentale, l'aptitude intellectuelle générale et l'aptitude managériale des candidats.



Pourquoi ?

Une grande majorité des métiers de l'administration pénitentiaire (AP) nécessite, pour y accéder, une évaluation des candidats réalisée par un psychologue de l'administration. Cette évaluation, encadrée par des procédures formelles, concerne toutes les catégories d'emploi (A, B et C) et presque tous les secteurs d'activités de l'institution.

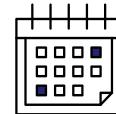
Le choix des outils psychométriques d'évaluation utilisés par les psychologues de l'AP s'opère par une procédure de marché public renouvelée tous les quatre ans, conduite par le pôle achats de la DAP.

Les contraintes de cette procédure pour l'AP sont de différentes natures. Ces tests ne prennent pas en compte les spécificités du recrutement inhérent à l'univers pénitentiaire, comme par exemple la mesure de la gestion du stress; aucune modification, ni de forme ni de fond, ne peut être apportée aux matériels en cours de marché, utilisables « en l'état »; enfin, l'AP se pourvoit continuellement en matériel auprès des éditeurs (supports de tests, crédits de cotation, formations externalisées des utilisateurs, dépannages de tous ordres).

Dans un esprit d'innovation institutionnelle, le Lab a initié la conception interne de tests psychométriques de recrutement pour dépasser les limites précitées et obtenir un gain en matière d'indépendance et d'expertise.

Qui ?

Ce projet est co-construit avec une équipe dédiée du conservatoire national des arts et métiers (CNAM). Au sein de la DAP, le Lab pilote ce projet en concertation avec le bureau du recrutement et de la formation des personnels (RH1), le bureau de la performance (PS5), l'ENAP, ainsi que la DISP Paris Ile-de-France.



Quand ?

La conduite de ce projet se déroulera en cinq phases :

- Phase 1 (2022) : repérage des acteurs impliqués, analyse des besoins.
- Phase 2 (2023 – 2024) : développement des dispositifs par itérations, mise en place d'améliorations découlant des retours utilisateurs.
- Phase 3 (2024) : mise en place du système, avec des étalonnages.
- Phase 4 (2025) : formation des personnels.
- Phase 5 (2025) : maintenance.

Pour aller plus loin ?

L'élaboration de ces nouveaux outils adaptés aux besoins spécifiques de la DAP sera réalisée dans la perspective d'une potentielle adaptation à des outils numériques.

Le métier de surveillant

Obstacles et ressources dans le travail quotidien des surveillants de prison : une approche de la santé et de l'efficacité au travail.

Quoi ?

La recherche entend explorer l'activité quotidienne de travail des personnels de surveillance de l'administration pénitentiaire avec l'objectif d'un développement du pouvoir d'agir de ces professionnels sur leur travail dans une perspective de développement de leur métier et de ce qui est au cœur de ce dernier. En effet, les surveillants sont les premiers interlocuteurs des personnes détenues et jouent un rôle primordial dans la détention.

Cette recherche met en lumière, voire en mouvement, les contraintes et les ressources de l'activité de surveillance au sein de l'administration pénitentiaire. Ces actions, aussi multiples que singulières, fondent la construction de l'initiative collective et transforment potentiellement le dialogue professionnel et au-delà, le dialogue institutionnel, interprofessionnel, hiérarchique et social, avec les différentes institutions extérieures, mais aussi avec l'administration centrale.

Parmi ses conclusions, l'équipe scientifique recommande une mise en place institutionnelle et pérenne de réunions collectives de dialogue sur le travail entre surveillants, en dehors de leur hiérarchie, puis avec, pour partager l'activité quotidienne, ses embûches et ses ressources. L'idée est de partager et d'apprendre de ses pairs afin d'adopter une posture professionnelle plus adaptée aux situations rencontrées.

Pour atteindre cet objectif, les chercheurs ont utilisé la méthode de l'instruction au sosie.

Cette méthode (utilisée dans la recherche en psychologie) permet aux professionnels individuellement et collectivement de s'expliquer avec leur travail, leur métier, ses empêchements, ses moyens, ses difficultés, et de construire ensemble les manières d'y répondre.

Pourquoi ?

Cette recherche est née de la volonté de La direction de l'administration pénitentiaire de remplir un double-objectif : mieux saisir la réalité du métier de surveillant et mieux appréhender les transformations qui façonnent ce métier.

Dans un contexte de changement et de transformations profondes, l'enfermement, l'insalubrité, la violence des relations, la surpopulation, le manque d'effectif se traduisent par une fatigue professionnelle, par de l'absentéisme et conduisent à la multiplication des agressions verbales et physiques et des symptômes dépressifs.

Se pose ainsi une question : avec l'augmentation simultanée et continue du nombre de personnes détenues, constatera-t-on à long terme un mouvement de rationalisation du métier de surveillant ?

La direction de l'administration pénitentiaire cherche ainsi à questionner la vitalité du genre professionnel : interroger ce qui fait ressource pour les professionnels de ce métier, mais aussi, les difficultés auxquelles ce métier les expose.

Qui ?

Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) :

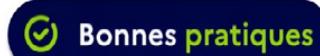
M^{es} Katia Kostulski (Professeure des Universités, directrice du CRTD) et Rossitza Kaltchéva (Psychologue du travail, docteure en Psychologie, membre associée au CRTD), M. Philippe Poupard (Psychologue du travail, membre associé au CRTD).

Quand ?

Recherche débutée en 2021 et achevée en juin 2022.

Pour aller plus loin ?

Prolongation de la recherche expérimentale en 2023 sur d'autres sites afin de développer la méthode de l'instruction au sosie. Il s'agira de créer une nouvelle formation afin de développer le dialogue professionnel entre surveillants.



Charte des bonnes pratiques des outils numériques et de l'usage des messageries

Quoi ?

La charte est présentée sous forme de six thèmes. Sa rédaction s'inspire notamment de quatre chartes déjà déployées au sein des services de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, et d'établissements pénitentiaires. Certains de ceux-ci pratiquent déjà ces usages raisonnés issus du plan d'action ministériel de prévention des risques psychosociaux (PAM-RPS), du plan de prévention des phénomènes de violence au sein du ministère de la Justice, et de discussions auprès de professionnels pénitentiaires et de psychologues des personnels.

Cette charte se fonde sur deux idées principales :

- ✗ un mauvais usage de la messagerie électronique peut avoir un coût humain et opérationnel par le biais de conséquences néfastes sur le bien-être et l'efficacité au travail (sentiment d'urgence permanente, pression hiérarchique, gestion des horaires de travail, déséquilibre entre vie professionnelle et vie personnelle...)
- ✗ un message électronique a un coût énergétique et écologique en fonction du poids du message (et notamment des pièces jointes qui représentent jusqu'à 10 à 20 fois en moyenne le poids du message seul), du nombre de destinataires, et de la durée du stockage.

Les bénéfices d'une telle charte sont nombreux: respect du PAM-RPS ministériel sur l'usage abusif des outils numériques et la qualité de vie au travail, priorisation des urgences dans l'envoi des messages, gestion de la temporisation des envois et des lectures de messages, méthodologie de rédaction et mise en copie des destinataires, rappel sur la sécurité des outils de communication numériques et des réseaux, gain écologique global.

Pourquoi ?

Le développement des outils numériques de diffusion de l'information et des connaissances peuvent parfois conduire à une surcharge informationnelle et communicationnelle et avoir un impact direct sur la qualité des conditions de vie au travail.

La DISP de Marseille s'est engagée depuis plusieurs années dans le développement de la politique de prévention des risques psycho-sociaux.

Dans cette optique, elle a mis en place une Charte des bonnes pratiques numériques et de l'usage des messageries qui vise à améliorer l'usage quotidien des outils numériques et à garantir le « droit à la déconnexion » de tous les personnels.

Qui ?

Ce type de document est communicable à l'ensemble des personnels sous autorité des structures pénitentiaires. Sa diffusion doit être portée au plus haut niveau hiérarchique pour pouvoir être déclinée au niveau local en EP et en SPIP, mais aussi pour maximiser son appropriation par tous les services déconcentrés du ressort.



« Les conditions actuelles de travail à distance et de déploiement du télétravail amènent à définir de bonnes pratiques en matière d'usage de la messagerie électronique pour que ces nouvelles conditions d'exercice des missions s'articulent au mieux à nos politiques de santé et de prévention.

La « Charte des bonnes pratiques numériques et de l'usage des messageries » s'inscrit dans la « Charte de prévention des phénomènes de violence au sein du ministère de la Justice » déployée en décembre 2021 et dans l'application opérationnelle des préconisations du PAM-RPS ».

Le mot de la DISP

Pour aller plus loin ?

Il est aussi important de préconiser l'utilisation de la gestion numérique des documents (GED) afin d'éviter l'utilisation de pièces jointes.



Valorisation de la recherche

Histoire et patrimoine de la maison d'arrêt de Colmar

Suite à la fermeture au mois de juin 2021 de la maison d'arrêt de Colmar, le Lab a réalisé en partenariat avec le Centre pour les humanités numériques et l'histoire de la justice

(CLAMOR UAR CNRS 3726) une visite virtuelle de cet établissement visible dans le site du Musée d'histoire de la justice de Criminocorpus.

Cette visite vise à sauvegarder la mémoire professionnelle des agents et à conserver la trace patrimoniale de la maison d'arrêt de Colmar.

The screenshot shows the homepage of the Criminocorpus website. The top navigation bar includes links for EXPOSITIONS, VISITES, BIBLIOTHÈQUE, LÉGISLATION, OUTILS, and a search bar. The main title is "MUSÉE D'HISTOIRE DE LA JUSTICE, DES CRIMES ET DES PEINES". Below the title, there's a breadcrumb trail "Visites / En prison / 6 avril 2022" and a red link "LA MAISON D'ARRÊT DE COLMAR". On the right, there are social media icons for Facebook and Twitter, and a link "Citer cette page". The central content area features a photograph of a red brick building with a large arched entrance and a blue metal gate. To the right of the photo, the heading "ACCÈS À LA VISITE" is followed by text about the history of the prison and its closure. Further down, there's more text about the virtual tour and its partners.

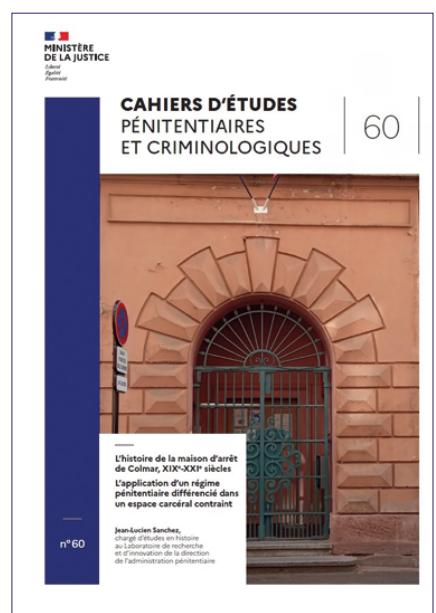
Elle est composée de quatre contenus numériques :

1. une visite virtuelle interactive de la maison d'arrêt présentée par les personnels de l'établissement;
2. un documentaire sur la maison d'arrêt;
3. une collection de plans de la maison d'arrêt issus des Archives d'Alsace et des Archives nationales;
4. une exposition virtuelle présentant l'histoire de la maison d'arrêt du XIX^e au XX^e siècle.

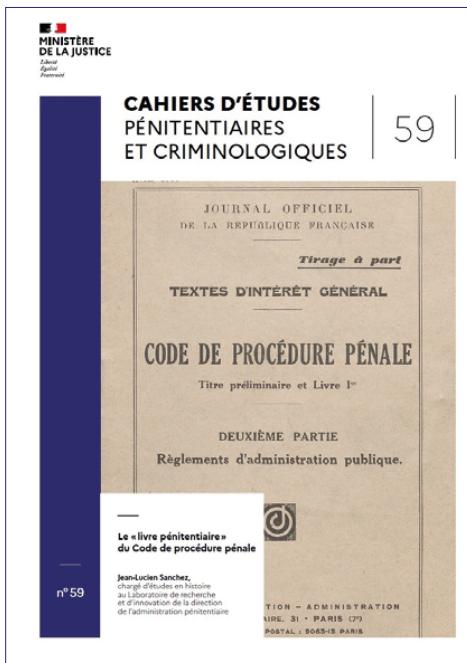
Cette visite virtuelle a été présentée lors de la Nuit du droit au tribunal judiciaire de Colmar (04/10/2022), dans une table-ronde organisée au tribunal judiciaire de Versailles (13/05/2022) et lors d'un Forum de la DAP (12/07/2022).

Le Lab a aussi réalisé une exposition physique consacrée à l'histoire de la maison d'arrêt dans l'atrium du site Olympe de Gouges du 4 au 22 juillet 2022 et publié un Cahier d'études pénitentiaires et criminologiques intitulé L'histoire de la maison d'arrêt de Colmar, XIX^e-XX^e siècle.

L'application d'un régime pénitentiaire différencié dans un espace carcéral contraint.



Évènement autour de la publication du code pénitentiaire



Le Lab a organisé au printemps 2022 plusieurs événements dans ce cadre :

- 1.une exposition physique intitulée *Le livre pénitentiaire du Code de procédure pénale* présentée dans l'atrium du site Olympe de Gouges du 20 au 27 mai 2022;
- 2.un Cahier d'études pénitentiaires et criminologiques intitulé *Le livre pénitentiaire du Code de procédure pénale* publié au mois de mai 2022;
- 3.un Forum de la DAP intitulé *Publication du Code pénitentiaire : un nouvel outil, au service de tous* organisé le 9 juin 2022 à l'Université Paris Panthéon-Assas.

Évènement autour de la lutte contre les violences conjugales

Le Lab a organisé une journée d'études internationale de la DAP le 5 décembre 2022 intitulée *La prise en charge pénale des auteurs de violences conjugales*.

Organisée au Campus Condorcet (Aubervilliers) en partenariat avec le CLAMOR, cette journée s'est articulée autour d'interventions plénières et de tables-rondes animées par des chercheurs et des agents de l'administration pénitentiaire autour du bracelet anti-rapprochement, du contrôle judiciaire avec placement probatoire et de la réalité virtuelle.

Elle fera l'objet d'actes à publier en 2023.

The poster features the Ministry of Justice logo at the top. The text "LUNDI 5 DÉCEMBRE 2022" is in white, followed by "CAMPUS CONDORCET – AUBERVILLIERS" and "Centre de colloques - Auditorium 150". Below this, the text "JOURNÉE D'ÉTUDES INTERNATIONALE DE LA DAP" is in large white letters, with a horizontal line and the subtitle "La prise en charge pénale des auteurs de violences conjugales" in red.

Partenariat avec le centre pour les humanités numériques (CLAMOR)

Différents projets réalisés (en plus de l'exposition virtuelle sur la maison d'arrêt de Colmar) :

Assemblage et édition en ligne de cinq expositions virtuelles en lien avec l'histoire pénitentiaire :
✖ Carlos Pedro Vairo, *La prison d'Ushuaia*.
✖ Clément Carsac, *La prison départementale d'Espalion*.
✖ Philippe Collin, *Crimes et mœurs au bagne de Guyane*.
✖ Bibliothèque des littératures policières, *L'Europe du polar*.
✖ Aurélie Schneider, *Alfred Dreyfus, Déporté matricule 1 sur l'île du Diable*.

Publication en ligne dans la revue Criminocorpus des actes des journées d'études internationales de la DAP des 9 et 10 octobre 2019 :
✖ L'évaluation des personnes placées sous main de justice : genèse, usages, enjeux.



Publication en ligne dans la revue Criminocorpus du dossier :

✖ Épidémies, crimes et justice dirigé par Marie Houllemare, professeur à l'Université de Genève, Hélène Ménard, maître de conférences à l'Université Paul Valery Montpellier 3, Samuel Tracol, attaché temporaire d'enseignement et de recherche à Sciences Po Aix et Jean-Lucien Sanchez, chargé d'études au Laboratoire de recherche et d'innovation.

À noter

Publication des actes des journées d'études internationales de la DAP des 9 et 10 décembre 2021 :

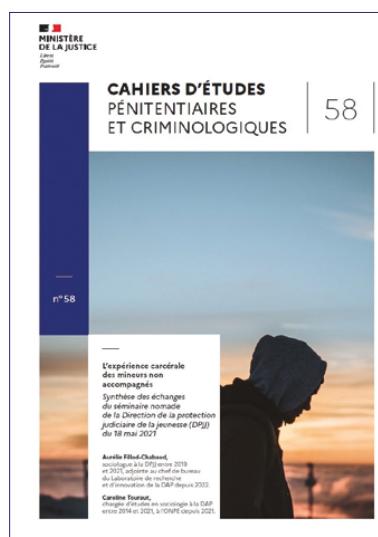
✖ L'administration pénitentiaire au défi de la crise de Covid-19.

Publication du Cahier d'études pénitentiaires et criminologiques n°58 :

✖ L'expérience carcérale des mineurs non accompagnés, rédigé par Aurélie Fillod-Chabaud et Caroline Touraut

Le Lab est membre depuis le 7 octobre 2022 du Comité d'histoire de l'Abbaye royale de Fontevraud. depuis le 15 septembre 2022, il a intégré le comité scientifique et technique du programme de numérisation Sciences juridiques piloté par la Bibliothèque nationale de France et la Cour de cassation.

Le Lab a participé le 8 octobre 2022 à la table-ronde *Punir en mer, de l'Antiquité à nos jours* organisée par l'Association française pour l'histoire de la justice (AFHJ) dans le cadre des Rendez-vous de l'histoire de Blois.



Les événements marquants du Lab en 2022

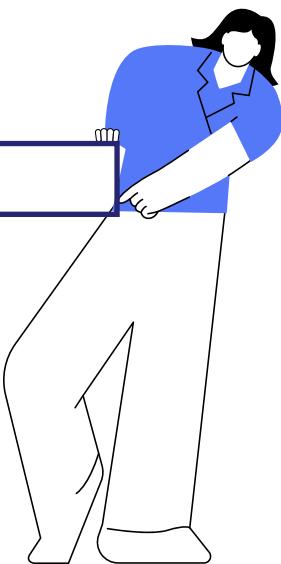
Mars

Journée des Bonnes pratiques
en présence du garde des Sceaux

Rencontre des référents recherche
et innovation du Lab

Mars - Avril

COP



Mai

Première réunion des référents
Bonnes pratiques interrégionaux

Forum de la DAP autour de la publication
du Code pénitentiaire

juin



Médaille d'argent du Trophée
des achats pour le projet de réalité virtuelle

Lauréat de l'appel à projets
« agir pour une justice écoresponsable »

Journée des référents DD

Juillet

Forum de la DAP sur L'histoire de la maison d'arrêt de Colmar, XIX^e-XX^e siècles

Septembre

Lauréat de l'appel à défi
« innovation écoresponsable »

Octobre

Lancement de l'expérimentation
de réalité virtuelle comme outil
de prévention des violences faites
aux personnels



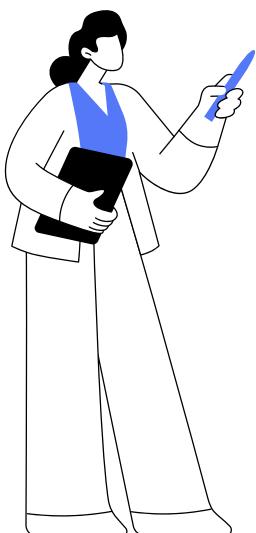
Novembre

Mois de l'innovation

Septembre

Journées des référents
développement durable

Semaines européennes
du développement durable



Décembre

Journée internationale d'études
sur la prise en charge pénale des auteurs
de violences conjugales

Remerciements

L'équipe “ du Laboratoire de recherche et d'innovation remercie vivement l'ensemble de ses collaborateurs

L'équipe du Laboratoire de recherche et d'innovation remercie vivement l'ensemble de ses collaborateurs, au sein du ministère et au-delà, dont le soutien et la contribution a rendu ce qui suit réalisable. Une part significative des réalisations des pages qui suivent leur revient-elle.

Aussi nous tenons à remercier ici :

- les référent.es recherche, innovation, développement durable et bonnes pratiques;
- les sous-directions et bureaux partenaires de l'administration centrale;
- les directions interrégionales, chefs d'établissements pénitentiaires, directeurs de services d'insertion et de prévention (SPIP) et leurs équipes qui nous ont accueillis;
- les équipes du Secrétariat général du Gouvernement du ministère de la Justice, en particulier celles du Délégué au développement durable, du Département de la stratégie, du pilotage et de la gouvernance (SNUM/SPG) et du Département de l'évaluation et des projets de modernisation (SEM/DEPM);
- les équipes de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP), du Commissariat général au développement durable (CGDD), du ministère des Armées, du ministère de l'Intérieur;
- les membres du réseau des laboratoires d'innovation publique;
- les équipes de recherche avec qui nous travaillons

• • •

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE